

**COMPTE RENDU DE LA COMMISSION
FINANCES - SYNTHESE**
du mercredi 12 septembre 2018 à 18 h 00

Membres	Commune	Présents	Absents / Excusés
Bernard BATTAULT	AUXEY-DURESSES	X	
Christian BRESSOULALY	VAL-MONT	X	
Jean-François CHAMPION	BEAUNE		Excusé
Maurice CHAPUIS	ALOXE-CORTON		X
Philippe DIDAILLER	CHAGNY 2 ^e VP	X	
Alexis FAIVRE	BEAUNE	X	
Patrick FERRANDO	CHAGNY 1 ^{er} VP	Excusé	
Thibaut GLOAGUEN	BEAUNE		X
Fabrice JACQUET	BEAUNE		Excusé
Marie-Odile LABEAUNE	BEAUNE Secrétaire	X	
Thierry LAINE	MAVILLY-MANDELOT		X
Vincent LUCOTTE	LADOIX-SERRIGNY		Excusé
Patrick MANIERE	BAUBIGNY	X	
Jean MAREY	VIGNOLES	X	
Bernard NONCIAUX	PULIGNY-MONTRACHET	X	
Christian POULLEAU	MOLINOT		X
Michel QUINET	SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE	X	
Jean-Pierre REBOURGEON	MERCEUIL	X	
Gérard ROY	AUBIGNY-LA-RONCE	X	
Antoine TRIFFAULT-MOREAU	BEAUNE		X
Xavier COSTE	BEAUNE	X	
Jean-Luc BECQUET	BEAUNE	X	
Denis THOMAS	BEAUNE		
Jean-François PONS	Directeur Général des Services	X	
François BOURGUENOLLE	Directeur Environnement	X	
Alexandra LAHUEC	Directrice des Ressources Humaines	X	
Amélie SAINSON	Directrice des Affaires Juridiques	X	
Stéphane POLLIN	Directeur Enfance / Petite Enfance	X	
Bruno MOMBRIAL	Directeur Urbanisme	X	
Patricia DUBOIS	Chargée de mission Habitat	X	
Sébastien DUCHARNE	Directeur des Finances	X	
Delphine DAVID	Directrice Pays Beaunois	X	

La séance est ouverte à 18 heures.

La présidence est assurée par M. DIDAILLER.

- Organisation des services

Le rapport est présenté par M. REBOURGEON.

M. MANIERE demande quels sont les effectifs de la CABCS. Mme LAHUEC précise qu'il y a environ 350 Equivalents Temps Plein (ETP) pour environ 550 agents.

M. ROY demande quelles sont les perspectives de remplacement des agents partis ou en instance de départ, notamment F. CUREZ.

M. PONS profite de ces questions pour présenter Mme SAINSON, nouvelle directrice des affaires juridiques, et M. MOMBRIAL, nouveau directeur de l'urbanisme. Il ajoute que le remplacement de M. CUREZ est bien avancé, par l'intermédiaire d'un cabinet de recrutement. M. REBOURGEON complète ces éléments en listant les différentes arrivées intervenues cet été et les recrutements en cours.

Avis de la commission : favorable à l'unanimité

- TEPCv : Bilan des actions et demande de versement du solde des subventions auprès de l'Etat

Le rapport est présenté par M. REBOURGEON.

M. QUINET précise que la commune de SAINTE MARIE a réalisé un plan de gestion et d'actions pour le « zéro phytosanitaires ».

[Arrivée de M. BRESSOULALY]

M. MANIERE demande si les opérations liées au « zéro phytosanitaires » seront reportées ou abandonnées. Mme DUBOIS répond que les opérations étaient contractuelles et figées et qu'il n'y aura pas de financement possible ultérieurement. Elle précise que la réglementation va s'appliquer aux particuliers au 1er janvier 2019 et qu'il y aura un problème d'accompagnement. M. MANIERE confirme et ajoute que les communes sont également concernées par cette problématique. Mme DAVID précise que le Pays Beaunois a mis en place des actions en lien avec des structures permettant un accompagnement à ce sujet, mais non gratuit.

M. QUINET fait un point sur les actions réalisées par la CABCS au titre du Plan de Déplacement Inter-Entreprises et souhaite que l'on puisse communiquer sur cette action. Il demande également si les communes peuvent récupérer des fonds TEPCV au titre des actions liées au « zéro phytosanitaires ». Mme DUBOIS répond que les actions sont figées à la convention de 2015 et que ce n'est donc pas possible.

Avis de la commission : favorable à l'unanimité

- FEDER Axe 5 Urbain : Clause de revoyure

Le rapport est présenté par M. REBOURGEON.

M. QUINET précise que 2 projets pourraient être éligibles aux fonds européens : le pôle multimodal à la gare de BEAUNE et l'étude sur la friche SNCF côté Rocade.

M. REBOURGEON précise que le comité de pilotage n'est pas hostile aux projets présentés mais qu'il y a souvent un problème de portage financier. Mme DAVID ajoute que sur le 1er axe environ 88% des aides pourraient être consommées d'ici 2020, et 68% sur le 2ème axe. Le 3ème axe resterait à développer et le pôle multimodal pourrait éventuellement entrer dans ce cadre.

M. DIDAILLER demande comment pourrait être amélioré le taux de consommation de ces aides. Mme DAVID précise que le cadre est assez contraint et que les projets doivent s'inscrire dans la définition de la Région, et non selon les besoins de la collectivité, ce qui limite de fait les projets éligibles.

Avis de la commission : favorable à l'unanimité

- Convention avec la Région Bourgogne Franche-Comté pour le périmètre de la Côte d'Or relative à l'exercice de la compétence Transports

Le rapport est présenté par M. BECQUET.

Avis de la commission : favorable à l'unanimité

- Transfert de la gestion de zones d'activité

Le rapport est présenté par M. QUINET.

M. BECQUET s'interroge sur la responsabilité qui est renvoyée aux Communes et qui a un coût pour celles-ci. Mme SAINSON précise que la responsabilité reste communale réglementairement, et que le coût peut être intégré dans les modalités de remboursement. M. QUINET ajoute qu'en principe, ce coût a été pris en compte dans le cadre de la CLECT et que l'opération est neutre financièrement pour la Commune.

Avis de la commission : favorable à l'unanimité

- Modalités financières et patrimoniales de transfert des zones d'activité

Le rapport est présenté par M. QUINET.

M. MANIERE mentionne qu'en cas de déficit de la zone il ne semble pas prévu, à l'inverse des excédents, que la Commune porte le déficit. M. QUINET et Mme SAINSON précisent que normalement, il n'est juridiquement pas possible de vendre un terrain à perte, ce qui de fait devrait équilibrer les budgets annexes.

M. PONS ajoute qu'il s'agit bien d'une convention cadre renvoyant, pour les cessions, à la délibération du Bureau communautaire, afin d'avoir une plus grande réactivité.

Avis de la commission : favorable à l'unanimité

- Approbation des modifications statutaires du SIRTOM de CHAGNY

Le rapport est présenté par M. COSTE.

Avis de la commission : favorable à l'unanimité

- Rapport annuel 2017 du SIRTOM de CHAGNY

Le rapport est présenté par M. COSTE.

Avis de la commission : favorable à l'unanimité

- Convention de reversement du montant des travaux d'extension de réseau destinés à desservir un lotissement Rue Meis Fortans au Hameau de CHALLENGES

Le rapport est présenté par M. COSTE.

M. BECQUET précise que c'est un dossier bien géré entre la Ville de BEAUNE et la CABCS.

M. COSTE répond à une question de M. MANIERE en précisant qu'il n'était pas possible de réaliser l'opération via un PUP.

Avis de la commission : favorable à l'unanimité

- Mise en place d'une filière de légumes Bio Beaunois

Le rapport est présenté par M. ROY.

M. BATTAULT s'étonne du montant de l'étude. M. DIDAILLER demande quelles sont les idées concrètes qui sont envisagées. M. ROY répond qu'il faudrait dans un premier temps trouver des lieux d'exploitations et développer le nombre d'exploitants.

M. MANIERE ajoute qu'il serait certainement judicieux de maintenir ou développer les jardins ouvriers à l'intérieur des villes. M. QUINET précise que le rôle de la collectivité est d'être un « facilitateur », mais que le travail doit être réalisé à travers les producteurs et consommateurs.

Avis de la commission : favorable avec 1 voix contre (M. BATTAULT)

- Modalités de fonctionnement du multi-accueil Petite Enfance « La Cabotte »

Le rapport est présenté par M. DIDAILLER.

M. POLLIN complète la présentation en apportant quelques précisions sur les modalités d'accueil. M. MANIERE demande si les places sont ouvertes à tous les habitants du territoire. M. POLLIN répond affirmativement en précisant que les places sont attribuées par une commission composée de conseillers communautaires des différentes communes.

M. ROY évoque par ailleurs le cas d'AUBIGNY LA RONCE où il y a des usagers sur liste d'attente pour l'accueil extrascolaire du mercredi. M. POLLIN précise que cela concerne effectivement 3 enfants et que, dans le cadre de la réglementation DDCE, il existe des seuils liés aux taux d'encadrement (1 animateur pour 8 enfants en extrascolaire 'maternelle' et 1 pour 12 enfant en extrascolaire 'élémentaire') Un débat s'engage sur la question de l'adéquation des moyens humains par rapport au nombre de places disponibles.

M. QUINET ajoute que des parents se plaignent de la hausse des tarifs de près de 50% entre 2017 et 2018. M. POLLIN précise que le principe de tarification n'a pas évolué (part fixe-part variable), mais qu'il peut s'agir de personnes ayant eu une forte hausse de revenus entre les 2 années. Il convient donc de regarder individuellement chaque cas pour en connaître la raison.

M. QUINET souhaiterait par exemple que les maires puissent disposer de la liste des personnes concernées sur leur commune par les listes d'attente. M. POLLIN précise qu'en dehors des mercredis matin, la problématique des places ne concerne que quelques enfants et que, actuellement, seuls 20 à 25 enfants restent concernés sur la Communauté d'Agglomération (sur environ 2 700 inscrits).

Avis de la commission : favorable à l'unanimité

- Rapport de la CLECT

Le rapport est présenté par M. QUINET.

Selon lui, il conviendrait également de transmettre le compte rendu de la dernière CLECT aux membres de la commission.

Avis de la commission : favorable à l'unanimité

- Provisions pour risques

Le rapport est présenté par M. DUCHARNE.

Avis de la commission : favorable à l'unanimité

- Décisions modificatives n° 2

Le rapport est présenté par M. DUCHARNE.

Avis de la commission : favorable à l'unanimité

- Coefficient TASCOM

Le rapport est présenté par M. DUCHARNE.

M. MANIERE souhaiterait une hausse du taux de TASCOM. Un débat s'engage autour de cette question.

Avis de la commission : favorable avec 1 voix contre (M. MANIERE)

- Tarifs Eau et Assainissement 2019

Le rapport est présenté par M. COSTE.

Il informe la Commission qu'il va rencontrer les représentants des viticulteurs et qu'il a l'intention de proposer un amendement lors du Conseil communautaire, afin de passer la redevance viticole de 1,27 euros à 1,30 euros par hectolitres et 0,65 euros pour les moûts, et ce compte tenu des nombreux abus constatés lors des dernières vendanges concernant les rejets. Il précise que ce tarif n'a pas évolué depuis 8 ans.

Il ajoute que de nombreux déchets sauvages doivent être ramassés pendant cette période et que ce ramassage à un coût important.

Il proposera également de mettre le tarif des traitements phytosanitaires à 5 euros.

Avis de la commission : favorable à l'unanimité, et favorable à un éventuel amendement.

- Règlement d'intervention du Fonds de Concours

Le rapport est présenté par M. DIDAILLER.

M. MANIERE estime que l'article est trop vague et qu'il ne cadre pas suffisamment cette enveloppe. Un certain nombre de membres de la Commission trouve au contraire que cette ouverture offre une certaine souplesse dans l'attribution des fonds de concours. M. BRESSOULALY ajoute que c'est le rôle du Bureau communautaire de contrôler et cadrer les différentes demandes des communes.

M. PONS ajoute que la lecture de cet article reflète les débats du Conseil communautaire de juin. M. DIDAILLER souhaiterait que les petites Communes puissent bénéficier de ces aides. M. QUINET précise que ces aides renvoient à un portage de projets et une programmation par les Communes. M. REBOURGEON ajoute que ce système permet, en outre, de rattraper les contraintes liées aux enveloppes de fonds de concours « cadrées » comme pour les Communes à faibles ressources.

M. MANIERE comprend les remarques énoncées, mais souhaite qu'il y ait une réelle programmation des demandes des Communes.

Avis de la commission : favorable avec 1 abstention (M. MANIERE)

Le Président clos la séance à 20h30.

Le Président,

Philippe DIDAILLER

La Secrétaire,
SIGNE
Marie-Odile LABEAUNE